



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

Original: anglais

CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Cinquième session
Kenya
novembre 2010

DOSSIER DE CANDIDATURE N° 00377 POUR L'INSCRIPTION SUR LA LISTE REPRÉSENTATIVE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN 2010

A. ÉTAT(S) PARTIE(S)

Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l'ordre convenu d'un commun accord.

Iran (République islamique d')

B. NOM DE L'ÉLÉMENT

B.1. Nom de l'élément en anglais ou français

Il s'agit du nom officiel de l'élément qui apparaîtra dans les publications concernant la Liste de sauvegarde urgente. Il doit être concis. Veillez à ne pas dépasser 200 caractères, ponctuation et espaces compris. Le nom doit être transcrit en caractères latins Unicode (Basic Latin, Latin-1 Supplément, Latin Extended-A ou Latin Extended Additional).

L'art dramatique rituel du Ta'zīye

B.2. Nom de l'élément dans la langue et l'écriture de la communauté concernée, le cas échéant

Il s'agit du nom officiel de l'élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1). Il doit être concis. Veillez à ne pas dépasser 200 caractères Unicode (latins ou autres), ponctuation et espaces compris.

Honar-e Ayini namayeshi-e Ta'aziye

B.3. Autre(s) nom(s) de l'élément, le cas échéant

Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l'élément (point B.1), mentionner, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l'élément par lequel l'élément est également désigné, en caractères Unicode (latins ou autres).

Shabih Khani

C. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉLÉMENT

C.1. Identification des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés

Selon la Convention de 2003, le patrimoine culturel immatériel ne peut être identifié que par rapport à des communautés, groupes ou individus qui le reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Il est par conséquent important d'identifier clairement une ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l'élément proposé. Les informations fournies doivent permettre au Comité d'identifier les communautés, groupes ou individus principalement concernés par l'élément, et doivent être en cohérence avec les rubriques 1 à 5 ci-dessous.

Le Ta'aziye est joué dans tout le pays par les musulmans iraniens. Ses principaux praticiens sont notamment :

Le Centre d'art dramatique du ministère de la Culture et de l'Orientation

L'Organisation du patrimoine culturel, du tourisme et de l'artisanat

L'association des arts dramatiques

Le Forum du théâtre

Le Bureau du théâtre rituel traditionnel

Les cercles religieux

Les groupes de Ta'aziye

L'association iranienne du Ta'aziye

Ainsi que des personnalités telles que : Mohammad Hosein Naserbakht, Seyyed Azim Musavi, Jaber Anasori, Laleh Taghian, Davoud Fathali Beigi et Ardeshir Saleh Pour.

C.2. Situation géographique et étendue de l'élément, et localisation des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés

Cette rubrique doit identifier l'étendue de la présence de l'élément, en indiquant si possible les lieux où il se concentre. Si des éléments liés sont pratiqués dans des régions avoisinantes, veuillez le préciser.

Toutes les villes et tous les villages, en particulier dans le centre de l'Iran

C.3. Domaine(s) représenté(s) par l'élément

Identifiez brièvement le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel représenté(s) par l'élément, qui peuvent être un ou plusieurs des domaines identifiés à l'article 2.2 de la Convention (cette information sera principalement utilisée pour la visibilité, si l'élément est inscrit).

Les arts dramatiques : cet élément est considéré comme relevant des arts dramatiques parce qu'il est destiné à être joué en présence d'un public, sur une scène, avec un accompagnement

musical.

Les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel : certains vêtements et outils employés dans ce type de pièce sont confectionnés selon des méthodes traditionnelles. L'art de jouer le Ta'aziye est en outre une tradition transmise oralement de génération en génération.

Le patrimoine oral : dans cette forme d'art, la poésie et les vers qui composent le texte sont transmis oralement.

D. BREF RÉSUMÉ DE L'ÉLÉMENT

Cette rubrique est particulièrement utile, car elle permet au Comité d'identifier rapidement l'élément proposé pour inscription et, en cas d'inscription, elle sera utilisée à des fins de visibilité. Elle doit être un résumé des éléments fournis au point 1 ci-dessous mais ne doit pas constituer une introduction à ce point.

Au cours des 400 dernières années, en particulier après l'arrivée au pouvoir de la dynastie safavide à forte tendance religieuse, le Ta'aziye est devenu le principal art religieux rituel traditionnel ; il a atteint son apogée sous la dynastie kadjar. Cependant, les racines du Ta'aziye sont également à rechercher dans les coutumes de deuil et dans la manifestation de l'ontologie de la culture iranienne de l'ère préislamique.

Le Ta'aziye est une pièce qui comporte personnages nombreux et divers dont le nombre peut atteindre une centaine. Les rôles sont généralement répartis en personnages historiques, religieux, politiques, sociaux, surnaturels, réels, imaginaires et fantastiques, qui ont chacun leur particularités, différences, couleurs et outils ; tous sont, pour le public, des éléments connus et reconnaissables de la production artistique.

Les symboles et les signes, basés sur des codes religieux et populaires, sont clairs pour tout le monde ; ils ont acquis de vastes dimensions dans la culture populaire et ont gagné la littérature et les proverbes.

L'enseignement du Ta'aziye se fait selon la méthode traditionnelle et familiale ; certaines personnes étaient des descendants d'interprètes du Ta'aziye depuis des générations et étaient dotées d'un grand talent, d'une grande créativité dramatique, de capacités d'improvisation sur scène, d'une touche poétique et d'une bonne voix.

1. IDENTIFICATION ET DÉFINITION DE L'ÉLÉMENT (CF. CRITÈRE R.1)

C'est la rubrique de la candidature qui doit démontrer que l'élément satisfait au critère R.1 : « L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention ». Une explication claire et complète est essentielle pour démontrer que l'élément à inscrire est conforme à la définition du patrimoine culturel immatériel par la Convention. Cette rubrique doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l'élément, tel qu'il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :

- a. une explication de ses fonctions sociales et culturelles, et leurs significations actuelles, au sein et pour ses communautés,*
- b. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l'élément,*
- c. tout rôle ou catégorie spécifiques de personnes ayant des responsabilités spéciales à l'égard de l'élément,*
- d. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l'élément.*

Le Comité doit disposer de suffisamment d'informations pour déterminer :

- a. que l'élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés. » ;*
- b. que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;*
- c. qu'il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;*
- d. qu'il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d'identité et de continuité » ; et*
- e. qu'il n'est pas contraire aux « instruments internationaux existant relatifs aux droits de l'homme ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable ».*

Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l'esprit que cette rubrique doit expliquer l'élément à des lecteurs qui n'en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L'histoire de l'élément, son origine ou son ancienneté n'ont pas besoin d'être abordés en détail dans le dossier de candidature.

Le mot Ta'azyie, qui signifie littéralement « deuil », fait référence métaphoriquement à une sorte de théâtre rituel et religieux qui s'inspire d'événements religieux, de récits historiques et mythiques, de contes populaire iraniens. Il repose sur quatre piliers : la poésie, la musique, des chants et des mouvements. Le Ta'azyie est une forme de théâtre qui met en scène de nombreux personnages différents ayant chacun leurs traits propres, leurs différences, leurs couleurs, leurs vêtements, leurs outils et leurs exigences. Il emploie des symboles, des conventions, des codes et des signes qui sont connus des spectateurs iraniens. Il est joué sur une scène placée au centre des spectateurs, sans éclairage ni décors. L'endroit où il est donné est appelé tekyeh. En dehors de quelques Ta'azyie exploitant des thèmes rassurants, le sujet principal de la plupart des pièces est le conflit entre le bien et le mal et la source des textes est souvent l'épisode de Kerbala, où l'imam Hussein (troisième imam des Chiites) et sa famille ont été massacrés après une résistance farouche dans une bataille qui a opposé soixante-douze membres de l'armée du bien et vingt mille membres de l'armée du mal pendant le mois de mouharram de l'an 60 de l'hégire (calendrier musulman qui divise l'année en 354 jours et 12 mois lunaires et commence à compter les années à partir de l'hégire, c'est-à-dire le départ de Mohamed de La Mecque pour Médina en l'an 622. Il s'agit d'années lunaires, basées sur le mouvement de la lune autour de la terre. Ce calendrier est utilisé dans les pays arabes. Il existe aussi un calendrier solaire de l'hégire basé sur le mouvement de la terre autour du soleil qui est officiellement utilisé en Iran). C'est pourquoi ce théâtre est exécuté plus souvent au cours du mois de mouharram que pendant les autres mois dans les tekyehs, dans les rues et dans les jardins des particuliers.

Le Ta'azyie joue un rôle de premier plan dans la culture de l'homme de la rue, la littérature et l'art iraniens. Le concept et le style d'exécution du Ta'azyie permettent de préserver des valeurs

spirituelles, l'altruisme et l'amitié. Il stimule les émotions religieuses des masses, purifie l'âme, incite le public à adopter un comportement éthique et à résister à l'oppression, suscite la coopération et la sympathie entre les exécutants et les spectateurs. Le Ta'aziye préserve les traditions anciennes, la culture nationale et la mythologie de l'Iran ; il joue également un rôle majeur dans la préservation d'autres formes d'art. Son effet sur le public est si grand que nombre de proverbes populaires sont issus de ce théâtre. Grâce à sa flexibilité, il a en outre réussi à s'adapter aux diverses cultures des tribus iraniennes ; il est ainsi devenu le langage commun de différentes tribus, jouant un rôle de premier plan dans leur unification, les aidant à communiquer et à partager leur créativité.

Les interprètes du Ta'aziye se divisent en deux groupes principaux : ceux qui sont d'accord (les forces du Bien) et ceux qui ne sont pas d'accord (les forces du Mal). Les personnages qui sont d'accord portent des costumes verts, blancs et bleus, couleurs symboles de bonté et de paix, et chantent des chants populaires iraniens. Les personnages qui ne sont pas d'accord sont habillés en rouge, en orange et en couleurs vives, symboles de cruauté et de brutalité, et parlent de façon agressive sur un ton déclamatoire. Deux formes de musiques sont employées : les chants et la musique instrumentale. Le Moeen-ol-boka, le metteur en scène du Ta'aziye qui possède une connaissance parfaite de la musique, de la poésie et de toutes les techniques du Ta'aziye, est présent sur la scène où il joue un rôle actif. Les femmes participent peu au Ta'azyieh et les rôles féminins peuvent être joués par des hommes qui voilent leur visage. Chaque texte du Ta'aziye a un sujet propre et se caractérise par des outils, des costumes, des conventions, des symboles et une musique spécifiques. Conformément aux règles présidant aux représentations, le public participe à certaines scènes en reprenant en chœur un chant ou un poème. Il arrive également que des personnes qui ont fait vœu de donner de la nourriture, en particulier aux pauvres (coutume très courante en Iran), servent à manger aux spectateurs pendant la représentation pour accomplir leur vœu.

Des hommes d'affaires, des confréries officielles et des petits groupes de population appelés « groupes religieux » et dont le nombre atteint trois mille, s'efforcent de donner le Ta'aziye dans de nombreux endroits, fournissant les outils et les costumes, assurant la décoration de l'espace où il sera joué.

En règle générale, tous les auteurs, acteurs, spectateurs et mécènes de ce théâtre rituel sont des gens ordinaires qui ont des métiers différents pendant l'année et jouent ce théâtre uniquement pour être récompensés dans une autre vie.

Le Ta'azyie a également donné lieu au développement de nombreux savoir-faire. Par exemple : les artistes calligraphes qui écrivent les textes du Ta'aziye, les musiciens qui animent des cours de chant et d'instruments, les peintres qui peignent les événements sur de grands rideaux, les « narrateurs des rideaux » qui racontent au public d'une voix forte les histoires illustrées sur les rideaux, les poètes qui composent de nouveaux poèmes pour les chants funèbres interprétés pendant les intermèdes du Ta'aziye, les ateliers industriels qui fabriquent les différents outils et instruments utilisés pour le Ta'aziye, les tailleurs et les artisans qui confectionnent les costumes, masques et accessoires du Ta'aziye, les instituts culturels qui filment le Ta'aziye et mettent ces films à la disposition du public, les documentaristes qui réalisent et produisent des documentaires sur le Ta'aziye pour la télévision ; tous développent des compétences particulières grâce au Ta'aziye.

Le Ta'aziye est enseigné oralement de maître à élève. Les élèves sont formés dès l'enfance par des professionnels expérimentés (certains sont des interprètes du Ta'aziye de génération en génération et ont joué ce théâtre au sein de leur famille). Les stages de formation se déroulent au cours de l'année au sein des familles ou dans les tekyehs ; les élèves y apprennent les différents symboles, conventions, gestes, chants, ainsi que les arts martiaux et l'équitation, la musique et toutes les autres techniques du Ta'azyie. Toute cette activité a largement contribué à préserver cet art national iranien ; s'y ajoutent des matières telles que « Le Ta'aziye, théâtre iranien » proposées dans les universités iraniennes d'études artistiques et l'enseignement dispensé aux élèves dans les écoles.

2. CONTRIBUTION À LA VISIBILITÉ ET À LA PRISE DE CONSCIENCE, ET ENCOURAGEMENT AU DIALOGUE (CF. CRITÈRE R.2)

La candidature doit démontrer (critère R.2) que « l'inscription de l'élément contribuera à assurer la visibilité et la prise de conscience de l'importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine ».

Expliquez en quoi l'inscription sur la Liste représentative contribuera à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel et à faire prendre davantage conscience aux niveaux local, national et international de son importance. Cette rubrique ne doit pas traiter la manière dont les inscriptions apporteront une plus grande visibilité à l'élément, mais la façon dont son inscription contribuera à la visibilité du patrimoine culturel immatériel d'une façon plus générale.

Expliquez en quoi l'inscription favorisera le « respect de la diversité culturelle et la créativité humaine, ainsi que le respect mutuel entre les communautés, les groupes et les individus ».

Le Ta'aziye fait partie du patrimoine immatériel national des Iraniens ; il intègre des éléments de la culture et de l'art iraniens tels que la littérature, les croyances religieuses et traditionnelles, les opinions sociales ; le fait de le faire connaître à d'autres pays peut favoriser les relations culturelles et le dialogue entre les civilisations ; dans le passé, de nombreux chercheurs et orientalistes étrangers (depuis 1800) ont d'ailleurs présenté cet art au monde et ont mis en lumière son rôle positif. Il convient de signaler que ce type de théâtre a reçu un accueil chaleureux de la part de la communauté internationale au 45^e Festival d'Avignon (1991), ce qui montre l'importance et la valeur de ce théâtre rituel. D'autre part, en Iran des artistes dramatiques s'efforcent de créer un « théâtre national » en utilisant les éléments propres au Ta'aziye.

L'inscription de ce patrimoine ancien pourrait lui apporter une plus grande attention de la part des autorités culturelles de l'Iran et d'autres pays de la région, suscitant ainsi une réflexion sur les moyens de le préserver. Le fait que les artistes de son pays d'origine et ceux des pays voisins se familiarisent davantage avec cette forme de théâtre aura pour effet de renforcer l'unité entre les pays de la région et de resserrer les liens qui les unissent, car ces pays partagent des récits similaires et utilisent tous le Ta'aziye d'une certaine manière.

L'Iran est un pays où cohabitent diverses tribus, cultures et langues. Fruit d'une longue tradition iranienne qui consiste à employer des allégories et des symboles pour exprimer des idées et des philosophies, le Ta'aziye a réussi à acquérir un sens du folklore et à devenir un axe d'unité et de solidarité entre les tribus. Il est devenu un langage commun qui permet aux tribus de communiquer et de partager leur créativité ; en ce sens, il donne une belle image de la variété des cultures et des symboles. Il ne fait aucun doute que s'il est inscrit sur la Liste du patrimoine immatériel mondial, le Ta'aziye pourra montrer au monde toutes ses expériences et de nouveaux moyens d'unir les hommes ; ce sera également l'occasion de recréer une atmosphère propice à la paix spirituelle, donc à l'amour et à l'amitié ; cela aidera aussi à préserver les arts liés à ce rituel. Le Ta'aziye est capable de transmettre des valeurs éthiques à d'autres sociétés et de s'adapter à d'autres arts.

Les techniques de « distanciation » employées dans le Ta'aziye, nécessaires principalement en raison des croyances religieuses et pour éviter l'amalgame entre l'acteur et le personnage sacré ou démoniaque, sont également utilisées par la fable « épique » du théâtre de Bertolt Brecht. L'utilisation de symboles et de signes dans le jeu des acteurs, les conventions de mise en scène et le jeu stylisé sont également des qualités qui rapprochent le Ta'aziye des nouveaux styles adoptés par le théâtre contemporain dans le monde. On pourrait donc dire que le Ta'aziye a la capacité potentielle d'aider le théâtre contemporain.

3. MESURES DE SAUVEGARDE (CF. CRITÈRE R.3)

Les points 3.a. à 3c. exigent l'élaboration d'un ensemble cohérent de mesures de sauvegarde comme demandé dans le critère R.3 : « Des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l'élément sont élaborées ». De telles mesures devraient refléter la participation la plus large possible des communautés, groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, aussi bien dans leur formulation que dans leur mise en œuvre.

3.a. Efforts en cours et récents pour sauvegarder l'élément

Décrivez les efforts en cours et récents de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés pour assurer la viabilité de l'élément. Décrivez les efforts du ou des État(s) partie(s) concerné(s) pour sauvegarder l'élément, en précisant les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées.

1. Les groupes religieux actuels, dont le nombre atteint trois mille, organisent tous les ans à l'intention du public des cérémonies de Ta'aziye mises en scène par eux-mêmes, avec le soutien financier des membres du groupe qui sont des citoyens ordinaires.
2. Des hommes d'affaires, des membres de fraternités et les mécènes du Ta'aziye organisent des cérémonies tous les ans de façon traditionnelle, c'est-à-dire principalement pendant le mois de mouharram et lors d'autres rituels ; ces cérémonies ont contribué à la préservation et au développement du Ta'azyie, à la réhabilitation d'anciens tekyehs et à la création de nouveaux. Des personnes fortunées s'attachent également à organiser des cérémonies de Ta'aziye. Parmi ces mécènes, dont le soutien a été important pour aménager des tekyehs et jouer le Ta'aziye, figurent notamment : M. Muhammad Khatami qui a fait le tekyeh « Ghurjan » de Khansar, M. Yazdan qui a fait le tekyeh « Baraghan » de Karaj, M. Hussein Saljoughi qui a fait le tekyeh « Hazrat-e-abolfazl » de Kerman, M. Hejazi qui a fait le Tekyeh « Seyyed-o-shohada » d'Ispahan.
3. Outre diverses cérémonies, le ministère de la Culture et de l'Orientation islamiques a réussi à organiser plus de 210 cérémonies du Ta'aziye et a déployé des efforts considérables pour développer cet art : allocation de fonds au Ta'azyie d'autres villes d'Iran, publication des textes du Ta'azyie, captation filmée des représentations et une protection sociale accordée aux acteurs du Ta'azyie âgés de plus de 60 ans.
4. L'Organisation iranienne du patrimoine culturel, de l'artisanat et du tourisme s'est employée à inscrire le Ta'aziye sur la Liste nationale du pays. Elle a également apporté une aide considérable aux chercheurs iraniens et étrangers, publiant des ouvrages de référence sur le Ta'aziye et faisant une place à cet art dans les musées d'anthropologie.
5. La télévision d'État a elle aussi contribué à préserver cet art, en diffusant le Ta'aziye sur différentes chaînes.
6. Le ministère de l'Éducation s'efforce de faire connaître ce théâtre rituel ancien à la nouvelle génération en introduisant quelques cours sur le Ta'aziye dans les manuels scolaires. Le ministère des Sciences, de la Recherche et de la Technologie en fait autant en allouant aux universités quelques unités de valeur consacrées à cet art sous le titre « Le Ta'aziye, théâtre iranien ».
7. L'Association iranienne du Ta'aziye, l'une des ONG les plus en vue dans ce domaine, apporte une aide active à cet art en organisant des cours et des représentations, ainsi qu'en cherchant et en aménageant un peu partout dans le pays des espaces pour le représenter.
8. L'Association d'art dramatique (ONG) joue un rôle considérable en organisant des séminaires et des festivals.

3.b. Mesures de sauvegarde proposées

Pour la Liste représentative, les mesures de sauvegarde sont celles qui peuvent aider à renforcer la viabilité actuelle de l'élément et permettre à cette viabilité de ne pas être menacée dans le futur, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l'inscription ainsi que par la visibilité et l'attention particulière du public en résultant.

Citez et décrivez les différentes mesures de sauvegarde qui sont élaborées et qui, une fois mises en œuvre, sont susceptibles de protéger et de promouvoir l'élément, et donnez des informations succinctes sur divers aspects tels que leur ordre de priorité, les domaines d'application, les méthodologies, les calendriers, les personnes ou organismes responsables, et les coûts.

1. Archives du Ta'aziye : le ministère de la Culture et de l'Orientation islamiques a entrepris de créer un Centre du théâtre rituel traditionnel et, à cet effet, a collecté à ce jour 380 films et 135 textes de Ta'azyie un peu partout dans le pays. Il a pour le moment publié 12 textes et a l'intention de publier 100 cérémonies de Ta'aziye d'ici 2015 ; il prévoit d'y consacrer un budget d'environ 20 millions de dollars.

2. Ouverture du Musée et centre de recherche sur le Ta'aziye : grâce à l'Organisation iranienne du patrimoine culturel, de l'artisanat et du tourisme, environ 300 musées d'anthropologie et quelques musées locaux détiennent et exposent des documents sur le Ta'azyie. Une ONG, l'Association iranienne du Ta'aziye, a pour sa part entrepris d'ouvrir un musée indépendant du Ta'aziye, où les outils, le matériel, les costumes et les textes pourraient être conservés ; il devrait être achevé d'ici 2017. Les fonds proviennent principalement des groupes de Ta'aziye iraniens et de dons publics, et en partie d'institut nationaux d'art et de culture. Par ailleurs, du fait de la variété des cultures, des langues, des costumes et des coutumes en Iran, le Ta'aziye a acquis un certain sens du folklore ; c'est pourquoi un centre de recherche sera créé en plus du musée : il prendra en charge la publication de tous les travaux des chercheurs, tels que films, diapositives, photographies et textes. Il devrait être achevé d'ici 2017 et le coût est estimé à 90 000 dollars.

3. Activation des tekyehs : les tekyehs et espaces de représentation du Ta'azyie inactifs recensés à ce jour sont en cours de reconstruction et d'activation par l'Association iranienne du Ta'azyie (ONG), grâce à des dons faits par le public et certains groupes religieux. Actuellement, certains de ces espaces organisent une fois par semaine des cérémonies du Ta'aziye qui ne sont pas données très souvent (appelées « cérémonies obscures »). Cette association entend poursuivre cette activité dans le futur.

4. Enseignement du Ta'aziye : en plus des stages de formation organisés dans certains lieux publics, certains chercheurs s'emploient à créer une Ecole du Ta'azyie sous l'égide du ministère de l'Education, afin que la nouvelle génération perpétue la tradition. S'il existe actuellement quelques unités de valeur sur le Ta'aziye dans les universités iraniennes d'études artistiques, les chercheurs iraniens et le ministère des Sciences, de la Recherche et de la Technologie tentent d'introduire le Ta'aziye au niveau de la licence et de la maîtrise dans la liste des matières principales.

5. L'Association des arts dramatiques (ONG) a joué un rôle extrêmement actif dans ce domaine. Elle a organisé de nombreux séminaires et festivals et entend poursuivre son action.

6. Des groupes religieux construisent des espaces temporaires dans toutes les régions pendant le mois de mouharram, afin d'y donner le Ta'aziye ; cette activité est étalemement incluse dans le futur projet.

La progression rapide et croissante de la technologie et de la modernité dans le monde a provoqué la dissolution des arts rituels, entraînant la désaffection de nombreux tekyehs qui tombent en ruine. Par ailleurs, l'introduction de musique non iranienne dans le Ta'aziye et l'influence des séries télévisées historiques sur les costumes traditionnels de ce théâtre sont des dangers qui peuvent rendre cet art très vulnérable. Or, l'inscription de cette forme d'art incitera les autorités culturelles à prendre au sérieux sa protection. De plus, pour contrer les dangers qui pèsent sur cet art traditionnel, un comité technique composé d'experts de toutes les villes soutenus par le ministère de la Culture et de l'Orientation islamiques sera constitué ; il sera chargé de contrôler la qualité des cérémonies de Ta'azyie.

3.c. Engagement de la communauté, du groupe ou des individus concernés

La faisabilité de la sauvegarde dépend en grande partie des aspirations et de l'engagement de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés. Cette rubrique doit démontrer que la communauté, le groupe ou, le cas échéant, les individus concernés ont la volonté et s'engagent à sauvegarder l'élément si les conditions sont favorables. La meilleure preuve sera souvent la démonstration de leur implication dans les mesures de sauvegarde passées et présentes, et de leur participation à la formulation et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde futures, plutôt que de simples promesses ou affirmations de leur soutien ou de leur engagement.

1. Plus de trois mille groupes religieux (groupes d'individus autogérés) organisent activement des cérémonies de Ta'aziye et on recense plus de deux mille mécènes individuels, parmi lesquels des hommes d'affaires et des fraternités qui décident d'investir dans le Ta'aziye pour accomplir un vœu et pour la récompense spirituelle que cela leur procure ; chaque année, la majeure partie des représentations du Ta'azyie sont données par ces mécènes issus de la population.

2. L'Association iranienne du Ta'aziye, l'une des ONG de Ta'aziye les plus en vue, a réussi à activer plusieurs tekyehs et espaces de représentation dans le pays avec la coopération et la contribution du public et le soutien de quelques centres culturels d'État, ce qui permet de donner ce théâtre en différentes occasions ; elle est actuellement en train de tenter d'activer d'autres tekyehs. Elle a également pris des mesures pour transmettre cet art à la nouvelle génération, notamment en créant une académie. Elle a en outre fait plus de 40 enregistrements vidéo de cérémonies de Ta'aziye. Elle continuera dans l'avenir à enseigner le Ta'aziye et à activer des tekyehs et apportera son concours au gouvernement pour la création d'un musée du Ta'aziye.

3. L'Association des arts dramatiques (ONG) a réussi à organiser dix séminaires et quatorze festivals de rituels traditionnels et de Ta'aziye. Elle a également publié neuf volumes de documents de recherche sur le Ta'aziye. Toutes ces activités se poursuivent et l'association a pour objectif de continuer les recherches et de poser les bases de la représentation du Ta'aziye.

3.d. Engagement des États parties

La faisabilité de la sauvegarde dépend également du soutien et de la coopération de l'(des) État(s) partie(s) concerné(s). Cette rubrique doit démontrer que l'État partie concerné est prêt à soutenir l'effort de sauvegarde en créant des conditions favorables à sa mise en œuvre, et doit décrire comment l'État partie a démontré un tel engagement par le passé et pour l'avenir. Les déclarations et les promesses de soutien sont moins instructives que les explications et les démonstrations.

1. Le ministère de la Culture et de l'Orientation islamiques, dont dépendent le Centre d'art dramatique et le Centre de théâtre rituel traditionnel, est une instance gouvernementale particulièrement influente. Ses activités dans le domaine du Ta'aziye sont notamment : l'organisation de séminaires de recherche, l'aide aux acteurs du Ta'azyie dans tout le pays, l'identification des acteurs de plus de 60 ans pour leur apporter un soutien financier, la réalisation de documentaires sur le Ta'azyie, l'envoi de groupes de Ta'azyie dans d'autres pays pour participer à des festivals, l'organisation de cérémonies de Ta'azyie lors des fêtes religieuses en faisant appel à des acteurs professionnels et l'organisation de festivals consacrés au Ta'azyie. Le ministère élargit constamment le périmètre de ses activités, tout en s'efforçant de constituer des archives du Ta'aziye.

2. L'Organisation iranienne du patrimoine culturel, de l'artisanat et du tourisme est une autre institution gouvernementale qui s'occupe de protéger et préserver les arts nationaux et qui s'intéresse au Ta'aziye. Elle s'emploie à ouvrir un centre de recherche informatisé sur le Ta'aziye, à faire une place au Ta'aziye dans les musées et à coopérer avec l'Association iranienne du Ta'aziye. D'une manière générale, elle est chargée de l'élaboration de la politique, de la planification et de la coordination avec les organes liés au Ta'aziye. Elle reste en outre active dans le domaine de la recherche ; elle prend des mesures pour reconstruire des espaces historiques d'exécution du Ta'aziye (tekyehs). Elle coopère en outre avec l'Association iranienne

du Ta'aziye pour ouvrir un musée et centre de recherche sur le Ta'aziye.

3. Le ministère de l'Éducation, en plus d'inclure le Ta'aziye dans les manuels scolaires, a l'intention de créer une école consacrée à l'art du Ta'aziye qui délivrera un diplôme de Ta'aziye aux étudiants et de créer un lien entre les générations.

4. Dans les universités, le ministère des sciences, de la recherche et la technologie a l'intention d'introduire le Ta'aziye non seulement comme unités de valeur, mais aussi comme matière principale au niveau de la licence et de la maîtrise.

4. PARTICIPATION ET CONSENTEMENT DE LA COMMUNAUTÉ, GROUPES ET INDIVIDUS CONCERNÉS DANS LE PROCESSUS DE CANDIDATURE (CF. CRITÈRE R.4)

Cette rubrique demande à l'État partie qui soumet la candidature de prouver que la candidature répond au critère R.4 : « L'élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé ».

4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature

Décrivez comment et de quelle manière la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement au processus de candidature à toutes les étapes, comme le requiert le critère R.4. Les États parties sont en outre encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s'il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés voisines, des ONG, des instituts de recherche, des centres d'expertise et autres parties intéressées. La participation des communautés dans la pratique et la transmission de l'élément doivent être traitées dans le point 1 ci-dessus, et leur participation dans la sauvegarde doit être traitée dans le point 3 ; ici les États soumissionnaires doivent décrire la participation la plus large possible des communautés dans le processus de candidature.

1. Le Centre d'art dramatique du ministère de la culture et de l'orientation islamiques a pris des initiatives telles que la fourniture d'archives filmées du Ta'aziye et l'envoi de formulaires de suggestion à toutes les villes afin d'identifier et d'organiser des groupes de Ta'aziye. Il a également aidé les chercheurs en leur fournissant des documents écrits.

2. L'Organisation iranienne du patrimoine culturel, de l'artisanat et du tourisme a, en tant qu'employeur, signé un contrat officiel avec ceux qui ont collaboré à ce projet. Le département de la recherche de cette organisation a eu, en tant que consultant technique, la responsabilité de la supervision des concepts et de la fourniture d'une partie des documents historiques.

3. Des chercheurs et des acteurs chevronnés ont contribué à ce projet en fournissant des photos, des films et d'anciens textes de leurs archives personnelles. Certains des groupes de Ta'aziye réguliers incluent : le groupe « seyyed-o-shohada » sous la direction d'Alaeddin Ghasemi, le groupe « Hazrat-e-Ali Akbar » sous la direction de Mozaffar Ghorban Nejad, le groupe « Hazrat-e-Abbas » sous la direction d'Ahmed Azizi.

4. L'Association iranienne du Ta'aziye a attiré l'attention d'acteurs du Ta'aziye sur ce projet en organisant différentes réunions, ce qui a permis aux acteurs de fournir leurs films personnels à l'association ; les archives de films éparpillés ainsi réunies ont été utiles aux personnes qui ont collaboré au projet.

5. Enfin, M. Seyyed Azim Mousavi a été nommé responsable de ce projet avec la coopération et la contribution de M. Ardashir Saleh Pour, de M. Davoud Fath Ali Beigi et de M. Muhammad Hussein Naser Bakht, qui sont des chercheurs et des professeurs d'université et qui ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour ce projet.

4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature

Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l'État partie et l'infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d'attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes.

Prière de joindre au formulaire de candidature les preuves démontrant un tel consentement en indiquant ci-dessous quelle preuve vous fournissez et quelle forme elle revêt.

Le consentement des individus, groupes et communautés concernés est joint au dossier sous forme de lettres.

4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d'accès à l'élément

L'accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel est quelquefois limité par les pratiques coutumières régissant, par exemple, sa transmission, son interprétation, ou préservant le secret de certaines connaissances. Prière d'indiquer si de telles pratiques existent et, si tel est le cas, démontrez que l'inscription de l'élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui peut être nécessaire pour garantir ce respect.

Il n'y a aucune activité ni secret spécial limitant l'accès au Ta'aziye qui est une forme de théâtre populaire et rituel ; il a été préservé jusqu'à présent grâce à l'absence de telles limites et à sa méthode de transmission orale, libre de tout secret.

5. INCLUSION DE L'ÉLÉMENT DANS UN INVENTAIRE (CF. CRITÈRE R.5)

C'est la rubrique dans laquelle l'État partie doit démontrer que la candidature satisfait au critère R.5 : « L'élément figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) l'État(s) partie(s) soumissionnaire(s) tel que défini dans les articles 11 et 12 ».

Indiquez l'inventaire dans lequel l'élément a été inclus, ainsi que le bureau, l'agence, l'organisation ou l'organisme chargé de le tenir à jour. Démontrez que l'inventaire a été dressé en conformité avec les articles 11 et 12, et notamment avec l'article 11 paragraphe (b) qui stipule que le patrimoine culturel immatériel est identifié et défini « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes », et l'article 12 qui exige que les inventaires soient régulièrement mis à jour.

L'inclusion dans un inventaire de l'élément proposé ne devrait en aucun cas impliquer ou nécessiter que le ou les inventaire(s) soient achevés avant le dépôt de candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de compléter ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà intégré l'élément dans un inventaire en cours d'élaboration.

Cet élément a été inscrit le 14 février 2009 à l'Inventaire national de l'Iran sous le numéro 13-28. Cet inventaire a été établi conformément aux décrets d'application de la loi relative à l'adhésion de l'Iran à la Convention sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003).

Un comité d'experts dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, affiliés à des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, ont participé activement à la rédaction des décrets relatifs à l'inventaire, lesquels ont été finalisés en un an et demi. Dans les décrets d'application de la loi relative à l'adhésion de l'Iran à la Convention de 2003, les organisations gouvernementales compétentes, les communautés, groupes sociaux et individus concernés ont été chargés d'identifier, de documenter et de sauvegarder les éléments du PCI. Le groupe de travail sur le PCI, composé de représentants de dix organisations gouvernementales, a contrôlé le respect des dispositions de la Convention de 2003 et des décrets d'application, ainsi que les décisions nécessaires pour l'identification du patrimoine et sa protection.

L'inventaire contient 78 éléments et environ 150 autres sont en cours d'identification et de documentation ; l'exercice d'inventoriage devrait se poursuivre jusqu'à ce que tous les éléments du PCI national soit inscrits.

L'administrateur officiel de l'inventaire est l'Organisation iranienne du patrimoine culturel, de l'artisanat et du tourisme (ICHHTO), Bureau général de l'inscription des biens culturels, historiques et naturels, Direction pour la protection et la réhabilitation du patrimoine immatériel et naturel, sous tutelle de l'ICHHTO. L'association des défenseurs du patrimoine culturel ainsi que des chercheurs locaux identifient, documentent et proposent des éléments pour inscription. (À ce jour, 2 200 éléments ont été inscrits sur la Liste indicative non officielle des éléments du PCI). Les données recueillies seront ultérieurement soumises au Bureau général susmentionné (sous tutelle de l'ICHHTO) pour inscription et mise en œuvre de la collaboration requise pour la sauvegarde du ou des éléments en question.

Le Centre des arts du spectacle du ministère de la Culture et de l'Orientation islamiques et l'Association iranienne du Ta'azyie ont documenté et présenté cet élément pour inscription à l'Inventaire national, et la Direction pour la protection et la réhabilitation du patrimoine immatériel et naturel est chargée de synchroniser les activités des organismes gouvernementaux avec celles des organisations non gouvernementales, des groupes et des individus ; le ministère de la Culture et de l'Orientation islamiques, Iranian Broadcasting, le ministère de l'Education et de la Formation, le ministère de la Science et de l'Enseignement supérieur et l'Association iranienne du Ta'azyie, entre autres, s'occupent de la sauvegarde de l'élément proposé dans le présent dossier.

DOCUMENTATION
a. Documentation obligatoire et facultative
Documentation obligatoire fournie.
b. Cession de droits avec une liste des éléments
Cession de droits obligatoire fournie.
c. Liste de références documentaires
<p>Shahidi, Enayato'llah. Ta'aziye in Tehran from beginning to the end of Ghajar era. Tehran: Iranian National Commission for UNESCO publication, 2001.</p> <p>Naserbakht, Mohammad Hosein. Role Playing in Ta'aziye(Naghsh Pushi Dar Shabih Khani). Tehran: Namayesh Publications. 1999</p> <p>Chelkovski, Pitter. Ta'aziye, the domestic developing art. Trans. Davood Hatami. Iran: Elmi Farhangi Publications, 1981.</p>

COORDONNÉES
a. Personne à contacter pour la correspondance
<p>Dr Yadollah Parmoun Head, Directorate for Protection and Rehabilitation of Intangible and Natural Heritages Iranian Cultural Heritage, Handicrafts and Tourism Organization, Address: , Iranian Cultural Heritages, Handicrafts and Tourism Organization, Iranian Cultural Heritage Handicrafts and Tourism Organization Massoudieh Monument, Ekbatan St., Baharestan Sq., Tehran, Iran Tel: 009821-33918246 E- Mail: yadollahparmoon@yahoo.com</p>
b. Organisme(s) compétent(s) associé(s)
<p>Mr. Masoud Alavian Sadr Deputy for Preservation Revitalization and Registration of Heritages, Iranian Cultural Heritages, Handicrafts and Tourism Organization, Iranian Cultural Heritage, Handicrafts and Tourism Organization Massoudieh Monument, Ekbatan St., Baharestan Sq. Tehran, Iran Tel. (+98) 21 – 33111130, 33111133, 33111134, 33111135, 33953006 Fax. (+98) 21 – 33953007</p>
c. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)
<p>Dramatic Arts Center Ministry of Culture & Islamic Guidance Vahdat Hall - Shahriyar St. - Hafez Are, Tehran Tel: +982166706478</p>

Cultural Heritage, Tourism, and Handicraft Organization (Tehran) Research Section, Masiudiyeh
Emarat- Baharestan Squar, Tehran
Tel: +982133953006

Theatre Forum
2nd Floor- margan Passage- South saba st.- Enghelab Ave
Tel: +982166487831

Iranian Assiciation of Ta'ziyeh Sangelag Hall, Behesht st. , Vahdat Eslami Ave, Tehran
Tel: +982155156060

Dramatic Arts Association
2nd Floor, Erfan Bulding, jooybar st. Keshvarz Blv.- Tehran
Tel: +982188935913

SIGNATURE POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT PARTIE

Nom : Mr Masoud Alavian Sadr

Titre : Deputy for Preservation,
Revitalization and Registration of Heritages,
Iranian Cultural Heritages, Handicrafts and Tourism Organization

Date : 13 janvier 2010

Signature : <signé>